



PESTE PORCINE AFRICAINE



Appel à la VIGILANCE

- 1 Interdire l'introduction de **nourriture** à base de porc ou de sanglier dans votre élevage. Ne pas nourrir vos animaux avec des restes de repas.
- 2 Ne pas introduire dans votre élevage d'**animaux** provenant d'un pays infecté.
- 3 Interdire votre élevage à toute **personne** revenant d'un pays infecté depuis moins de 72 heures et ayant été en contact avec des porcs ou des sangliers (élevage ou chasse). Respecter la biosécurité de base pour tout visiteur.
- 4 Nettoyer et désinfecter tous **matériels et véhicules** provenant de l'étranger et entrant dans votre élevage.